

ÉPREUVE DE SÉRIE DE 3 À 5 QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

NOTE OBTENUE : 19,12 / 20

QUESTION 1 : ANIMATION D'UN ATELIER PEDAGOGIQUE

1.a. Pour animer l'atelier cuisine, les trois tâches à réaliser avant la séance sont :

- sortir tout le matériel (ingrédients et ustensiles) en veillant à garder les objets dangereux (couteaux) hors de portée des élèves
- accompagner les élèves pour qu'ils se lavent les mains
- veiller à ce que les élèves mettent une blouse pour ne pas salir leurs vêtements

A l'issue de cet atelier, je réaliserai les tâches suivantes :

- ranger le matériel et laver le plan de travail
- demander aux élèves de se laver les mains
- surveiller la cuisson du gâteau

1.b. Les ustensiles nécessaires à la préparation de cette recette sont : un rouleau à pâtisserie, un saladier, un moule, une cuillère, un verre mesureur (ou balance), un récipient servant de poubelle et un bol.

1.c. Plusieurs apprentissages sont en jeu au cours de cette séance. D'abord, le développement du vocabulaire est travaillé grâce aux noms des ingrédients et aux verbes d'action (battre, verser, mélanger...), notamment. Il y a également un apprentissage autour de la numération (les quantités). Enfin, cet atelier permet aussi d'aborder des notions d'hygiène (se laver les mains, nettoyer la table...)

QUESTION 2 : PARTICIPATION A LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

2.a. Dans la mise en place du PAI d'un élève, l'ATSEM a un rôle essentiel, tant sur le temps scolaire que périscolaire. D'une part, l'ATSEM doit parfaitement connaître le protocole à suivre en cas de besoin : comment réagir, quels soins faire, où est la trousse de secours, quels secours appeler et que leur dire, que peut ou non manger l'élève. D'autre part, l'ATSEM doit renforcer les conditions d'hygiène pour accueillir l'élève ayant un PAI et veiller à ne pas utiliser de produits allergisants.

2.b. Les six signataires du PAI sont le médecin scolaire, le maire, le directeur d'école (ou chef d'établissement dans le secondaire), les parents, l'enseignant et le médecin traitant.

QUESTION 3 : STATUT ET FONCTIONS DE L'ATSEM

3.a. C'est le maire, éventuellement par le biais de la personne en charge des affaires scolaires, qui décide de l'affectation de l'ATSEM dans l'école. Quant à l'affectation dans la classe, elle est décidée par le directeur d'école.

3.b. Le devoir de réserve s'exerce car l'ATSEM est un agent municipal. Cela signifie que l'ATSEM ne peut publiquement critiquer ou s'opposer aux décisions municipales. En revanche, le devoir de discrétion est le fait que l'ATSEM ne peut divulguer d'informations personnelles sur les élèves ou les enseignants à toute personne extérieure à la vie de l'école ou sans lien direct avec les enfants.

3.c. Si l'enseignant est absent le matin, je commence par informer le directeur de l'école pour qu'il donne les instructions pour la prise en charge des élèves. Puis, suivant ses consignes, je m'occupe de l'accueil transitoire pour répartir les élèves dans les classes. En aucun cas l'ATSEM ne doit prendre en charge une classe.

QUESTION 4 : ENTRETIEN DES LOCAUX

- 4.a. Un produit, à l'état pur, dont le pH est compris entre 2,05 et 2,45 est un produit qui, s'il n'est pas dilué, est acide. Il est alors utile pour détartrer et est abrasif. Il faut donc s'en servir avec précaution. Pour son stockage, il faut le mettre dans une armoire fermant à clé, le conserver dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et entre 5 et 30 degrés.
- 4.b. Un détergent décape les surfaces et les nettoie. Un détartrant enlève le tartre. Un désodorisant masque les odeurs. Un désinfectant tue les bactéries.
- 4.c. Si un enfant a vomi dans le lavabo, les propriétés détergentes et désinfectantes du produit seront utiles.

QUESTION 5 : DIMENSION ÉDUCATIVE DU MÉTIER D'ATSEM

- 5.a. La construction d'une bonne maîtrise du langage oral est indispensable à l'école maternelle. En effet, elle permet de se faire comprendre de tous, dans différentes situations, ce qui favorise la sociabilisation et l'autonomisation des enfants de maternelle. De plus, renforcer les compétences langagières donne des clés pour la suite de la scolarité.
- 5.b. L'ATSEM joue un rôle central dans l'acquisition du langage pour plusieurs raisons :
- elle est présente tout au long de la journée, sur le temps scolaire et périscolaire. Cette présence doit donc être aidante et valorisante sur le plan des acquis langagiers.
 - les temps individuels du quotidien auxquels l'ATSEM participe sont des moments privilégiés : vocabulaire du corps (moment d'hygiène), des objets (rangements), de la nourriture et du goût (cantine), ...
 - l'ATSEM fait partie de la communauté éducative. À ce titre, elle est un adulte référent et doit donc être exemplaire au niveau langagier.
- 5.c. Si un conflit éclate entre deux élèves de Moyenne Section, je garde un ton calme. J'écoute les explications de chacun et je reformule avec d'autres mots si besoin. De plus, j'aide les élèves à exprimer ce qu'ils ressentent en leur proposant du vocabulaire des émotions.